



Date de mise en ligne : 7 octobre 2025

DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES AINSI QUE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LEURS AVENANTS

« Contrat de maintenance de la manche d'évacuation de l'Hôtel de Ville »

2025- D - 196

Le maire de Villeneuve Saint Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales dont notamment l'article L.2122.22 alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la commune ;
- **VU** le code de la commande publique notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n°25.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 8 février 2025 ;
- **VU** la proposition de contrat annuel de l'entreprise Portis d'un montant de 795,00 € HT soit 954,00 € TTC pour 2 visites.
- **CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la vérification et l'entretien réglementaire de la manche d'évacuation de l'hôtel de ville;
- **CONSIDERANT** les 3 propositions faites à la ville après consultations des entreprises ;
- **CONSIDERANT** que l'offre faite par la société Portis répond au besoin de la commune et correspond à la somme qu'elle avait convenu d'allouer pour la prestation objet de la présente décision.

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat de maintenance N° OP-002033826 à la société Portis, Tour Défense Plaza, 23-27 Rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux.

Article 2 : DIT que le contrat prendra effet à sa date de notification pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour des périodes d'une durée de 1 an.

Article 3 : DIT que le coût de l'entretien est fixé à 795,00 € HT soit 954,00 € TTC montant annuel avec formule de révision, le prix sera révisé au début de chaque année civile par application de la formule de révision suivante pour tout rendement positif. Mois de référence : Janvier
Date d'application : 01/01/2026 Formule de révision de prix : $P = P_0 \times [12,5 + 75 \times \text{ICHT-IME} + 12,5 \times \text{FSD2}]$ est inscrit au budget.

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251003-2025-D-196-AR
Date de réception préfecture : 03/10/2025



Article 4 : CHARGE le directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal et des candidats engagés dans la procédure de marché ici concernée.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 31/10/2025

Madame le Maire
Conseillère Départementale

Kristell Niasme

CONTRAT PORTIS Maintenance de Porte

Client :

HOTEL DE VILLE

VILLENEUVE ST GEORGES 94190

N° Contrat: OP-002033826

(à rappeler dans toute correspondance)

Adresse de(s) Equipement(s) :

MAIRIE

20 PLACE PIERRE SEMARD

MAIRIE

94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Adresse de facturation :

INCONNUE

94190

CONDITIONS PARTICULIERES

1 - Objet : Le présent contrat, conclu entre **PORTIS** et HOTEL DE VILLE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
a pour objet l'entretien par PORTIS de votre manche d'évacuation numéro d'identification KS576

2 - Les termes du contrat

☐ Date de début de contrat : 01/10/2025

☐ Date d'effet des prestations : 01/10/2025

☐ Date de départ de facturation : 01/10/2025

☐ Durée du contrat : Contrat d'une durée de 1 an(s), renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour des périodes d'une durée de 1 an(s) sauf préavis reçu par OTIS par lettre recommandée 90 jours avant l'expiration d'une de ces périodes.

☐ Conditions de paiement : Annuel à échoir

payable **45 jours** à réception de la facture par Virement bancaire

☐ Nombre total d'équipements objet de ce contrat : 1

☐ Mois / Année de référence : Janvier

☐ T.V.A. en vigueur : 20% - TAUX NORM METROPOLE

Révision de prix

Le prix sera révisé au début de chaque année civile par application de la formule de révision suivante pour tout rendement positif.

Mois de référence : Janvier

Date d'application : 01/01/2026

Formule de révision de prix : $P = P_0 \times [12,5 + 75 * ICHT - IME + 12,5 * FSD2]$

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251003-2025-D-196-AR
Date de réception préfecture : 03/10/2025

CONTRAT PORTIS Maintenance de Porte

MAINTENANCE PREVENTIVE

Qu'est ce qu'une visite de maintenance ?

C'est une visite durant laquelle le technicien PORTIS effectue des contrôles, les réglages et les graissages systématiques de l'ensemble des éléments tels qu'ils sont décrits dans l'arrêté applicable.

Cette visite comprend les opérations de maintenance répertoriées dans les méthodes de maintenance PORTIS. A l'issue de cette visite, **un carnet d'entretien** conservant la traçabilité des interventions reste en permanence en votre possession.

MAINTENANCE CURATIVE

1. Interventions suite à demande de dépannages :

Qu'est ce que le dépannage et quelles sont les prestations incluses dans les forfaits de dépannage ?

Les dépannages comprennent, suite à votre demande d'intervention :

- le déplacement,
- le diagnostic de la panne,
- la mise en service de l'installation, si elle peut être effectuée immédiatement sans travaux spécifiques,
- la mise en sécurité de l'installation, à l'issue de cette première intervention si des travaux sont à prévoir.
- la réparation ou le remplacement à l'identique de pièces dues au titre du contrat indiqué dans le récapitulatif des prestations et bordereau de prix en page 3; si les travaux nécessaires à la remise en service ne sont pas dus au titre du présent contrat, un devis incluant la main d'œuvre vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Comment être dépanné ?

PORTIS met à votre disposition son centre de réception des appels pour les interventions : **CENTRE D'APPELS** : garantie d'une intervention rapide grâce à **des opérateurs à votre écoute 7j/7 24h/24. Appelez le :**

0 800 24 24 07 Service & appel gratuits

L'identification via le N° d'appareil ou l'adresse exacte de l'interlocuteur concerné (unique par porte) va permettre **une transmission directe de votre demande** de dépannage au technicien responsable de votre secteur. Ce dernier interviendra conformément aux heures prévues dans le forfait dépannage indiqué dans le récapitulatif des prestations et bordereau de prix en page 3.

Les délais d'intervention sont ainsi réduits au maximum pour une remise en service rapide de l'installation.

CONTRAT PORTIS Maintenance de Porte

2. Réparation :

Réparation : pour pallier les dysfonctionnements de vos installations

Les moyens techniques et logistiques de PORTIS, permettent de **remettre en service** une porte en panne dans un délai très court et ce notamment :

- grâce à notre **stock** de pièces détachées disponible dans nos centres techniques et agences.
- grâce à notre centre européen de pièces détachées **EPC situé à Roissy** qui nous permet de nous approvisionner **d'un très grand nombre de pièces en 24 heures.**

CONTRAT PORTIS Maintenance de Porte

SERVICES COMPLEMENTAIRES

PORTIS vous propose également des services complémentaires pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :

□ **Le Rapport d'Activité Annuel :**

- Vous transmettre les dates et les prestations que nous avons effectuées conformément au présent contrat.
- Analyser la nature des différentes interventions préventives et curatives.
- Vous conseiller sur les éventuels travaux à effectuer pour maintenir ou améliorer l'état de votre patrimoine.

□ **Un fax automatique de mise à l'arrêt des portes (communication d'évènement sur les portes) :**

- Lorsque votre porte est mise à l'arrêt pour des raisons de sécurité ou de pièce défectueuse, nous vous communiquons par télécopie l'information et la date prévisionnelle de remise en service.
(Ce service est proposé pour les contrats incluant le dépannage)

CONTRAT PORTIS Maintenance de Porte

BORDEREAU DE PRIX 2025

Nom d'équipement	Famille de produits	Montant HT*	Montant TVA	Montant Euro Total TTC
KS576 Manche d'évacuation	Autre	795,0	159,0	954,00 €

Montant HT : 795,0 €

Montant TVA : 159,0 €

Montant TTC : 954,0 €

Les prix indiqués dans le tableau ci-dessus sont annuels et incluent les prestations des Services Complémentaires décrits en page 3. Les dépannages seront facturables à chaque intervention.

Les prestations par équipement sont détaillées en annexe.

- Le contrat ne comprend pas la fourniture des moyens de levage et d'accès en hauteur nécessaires à la maintenance des installations dont le mécanisme est situé à plus de trois mètres de hauteur du sol.
- Les interventions de maintenance ou de dépannage nécessitant une intervention à plusieurs techniciens seront facturées en sus.
- En cas de démontage de faux plafonds nécessaire pour accéder au mécanisme de l'équipement, une plus-value sera facturée au client en fonction du temps de démontage.

Les options retenues au contrat de maintenance sont comprises dans les prix mentionnés. Le prix du contrat de maintenance est établi en tenant compte de l'utilisation de l'installation, des conditions économiques et de la TVA applicable à la date de l'offre. Le taux de TVA est fixé par la loi et les règlements d'application. Tout changement ultérieur de TVA (taux ou régime applicable) entraînera le réajustement automatique du prix TTC dû par le Client.

Afin de bénéficier de l'éventuel taux réduit auquel vous pouvez avoir droit, **nous vous invitons à certifier ci-dessous** que vous remplissez bien les conditions d'obtention de la TVA à taux réduit. À défaut, la TVA au taux normal sera appliquée et aucune facture rectificative ne pourra être exigée par le Client conformément aux règles applicables.

Par l'apposition de sa signature ci-après, le client certifie que les conditions de l'article 279- 0 bis du CGI sont remplies et notamment que les prestations portent sur des locaux ou parties communes achevés depuis plus de 2 ans affectés exclusivement /principalement à l'habitation.

Pour le Client

Nom :

Signature :

Contrat établi en deux exemplaires originaux

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20251003-2025-D-196-AR
Date de réception préfecture : 03/10/2025

CONTRAT PORTIS Maintenance de Porte

PORTIS
FLORENT CAPICCHIONI

Ingénieur Commercial

Signature

PORTIS^{by}OTIS
ZA DES PETITES PARREAUX
1 AVENUE DES MARGUERITES
94380 PÉRONVILLE SUR MARNE
Tél. : 01 45 13 13 80 - Fax : 01 45 13 18 81
SIRET 542 107 800 01839

Offre valable 3 mois

Date et signature :

Client (Nom et Fonction) : Kristell Niasme,

Maire de Villeneuve-Saint-Georges et

Conseillère Départementale

Cachet entreprise

Signature

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Entretien des Portes de Garage et Portails Automatiques _Version OTIS201609Portes (2 pages) et les accepter dans toute leur teneur.